



Virement Pension et delais

Par **VICTOR062**, le **09/06/2015** à **11:44**

BonjourrrrrJe me permets ce post afin de comprendre la relation entre l'ordre de virement et le délai de valeur sur le compte.rnrnJe m'explique rnrnÉtant en invalidité je touche une pension tous les mois, celle ci m'est " virée " par la sécu le 5 du mois.rnNous sommes le 09-06 et a ce jour je n'ai toujours rien sur mon compte.rnrnEntre temps mon autorisation de découvert est dépassée (chèques) et je m'aperçois ce matin que ma banque (CAISSE D EPARGNE)vient de me compter 8 € de frais de forçage car les chèques sont passés entre le 05 et ce jour (normal)rnrnJe crains le pire si cette somme ne se trouve pas créditée rapidement....rnrnDe la ma questionrnrnLa date de virement de ma pension par la sécurité sociale, c'est a dire le 05-06 ne prévaut elle pas sur la date de valeur ?rnrnDans l'attente de vos reponses qui m'aideront a comprendre je l'espere, je vous souhaite une bonne journée.rnrnVictor

Par **moisse**, le **09/06/2015** à **17:03**

Bonjour,rnLa date de virement de la S.S. est purement indicative et rien ne vous garantit que ce mois le virement a bien eu lieu le 5.rnPar contre la date de valeur est contractuelle, et la convention (votre contrat de compte courant avec la banque) fait loi entre les parties.rnIl existe un adage qui dit:" date de valeur=date de voleur". C'est pour cela qu'il ne faut pas hésiter à négocier, ce qui n'est certes pas toujours facile, ces dates avec votre banquier.